

COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris - 26 janvier 2015

Réaction de l'association Prévention Routière aux annonces du ministre de l'Intérieur

Pour l'association Prévention Routière, les mesures annoncées aujourd'hui par le ministre de l'Intérieur sont une réponse nécessaire à la situation dégradée de la sécurité routière. Elles interviennent alors que 120 personnes de plus qu'en 2013 auront perdu la vie dans un accident de la route l'an dernier. Pour François Pierson, président de l'association Prévention Routière *"Il était important que le gouvernement réagisse. Les mesures annoncées aujourd'hui constituent un bon équilibre entre prévention et répression. Elles sont pour la plupart soutenues par notre association. "*

L'association Prévention Routière sera particulièrement vigilante quant à la mise en œuvre de deux des mesures évoquées par le ministre : l'expérimentation concernant la baisse de la vitesse de 90 à 80 km/h sur certains tronçons de route à double sens identifiés comme particulièrement accidentogènes ainsi que la levée des obstacles pratiques au déploiement des éthylotests anti-démarrage pour les conducteurs en alcoolémie délictuelle. L'association avait été la première à expérimenter ce dispositif en France.

La réduction de l'alcoolémie légale pour les conducteurs novices est une mesure cohérente avec les campagnes menées depuis quinze ans sur le thème du conducteur désigné : "Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas". Pour autant, cette mesure ne pourrait être prise sans aménagement et l'association demandera aux pouvoirs publics que les sanctions entre 0,2 g/l et 0,5 g/l soient modulées pour les conducteurs novices.

Concernant le téléphone, la mesure annoncée (interdiction de tout système de type écouteurs, oreillette, casque...) est un nouveau pas qui devrait aider à dissuader les usagers d'utiliser leur téléphone en conduisant.

L'association Prévention Routière salue également l'interdiction du stationnement des véhicules avant les passages piétons, mesure pragmatique qui avait fait ses preuves lorsqu'elle avait été expérimentée il y a quelques années à Bourg-en-Bresse.

Enfin, le ministre a également confirmé la généralisation d'un module de sensibilisation à la sécurité routière en classe de seconde dès la rentrée 2015. Cette mesure était demandée par l'association Prévention Routière depuis de nombreuses années.

Contact presse :

Sophy Sainten-Bourguignon - Tel : 01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25

E-mail : s.sainten@preventionroutiere.asso.fr